



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

INFO LICENCES N°1

RECOLTEZ LES DONNEES DE VOS LICENCIES

POUR LA SAISON 2023/2024,

LA DEMATERIALISATION EST OBLIGATOIRE POUR LES RENOUELEMENTS

ATTENTION

Afin que le service des licences de la Ligue de Football d'Occitanie puisse traiter et valider vos demandes de licences,

Il est impératif de valider votre bureau et d'effectuer les demandes de licences pour les 4 membres du bureau (Président, Trésorier, Secrétaire Général et Correspondant).

Dans Footclubs, Organisation – Membres du club – Mettre à jour les membres.

Saisir les demandes de licences des 4 membres du bureau.

Tant que cette opération ne sera pas faite, le service des licences de la Ligue de Football d'Occitanie ne sera pas en mesure de finaliser la validation de vos licences.

DEMANDE DE LICENCES DEMATERIALISEES

La dématérialisation des demandes de licences vous permettra de faciliter votre demande grâce à un formulaire en ligne simple, dans lequel il vous sera demandé de vérifier ou d'ajouter vos coordonnées et d'importer des documents scannés si nécessaire.

Cela permet d'effectuer la demande en quelques minutes.

- **Nous vous incitons à privilégier la version dématérialisée pour toutes les demandes de licences (changement de club à confirmer) : gain de temps, économie de papier et surtout aucun refus de notre part concernant le bordereau car bordereau inexistant sur la démat.**



ACTIVER LA DEMATERIALISATION

Seul le **correspondant Footclubs** peut attribuer le rôle de « signataire des demandes dématérialisées » à un ou plusieurs utilisateurs de son club.

Ces utilisateurs auront la possibilité de signer et valider les demandes de licences dématérialisées qui sont dans le statut « en attente signature club ».

Sur Footclubs :

Dans ORGANISATION - IDENTITE DU CLUB : cochez oui sur la ligne “**dématérialisation de demande de licence**”.

Dans le menu ORGANISATION - UTILISATEURS FOOTCLUBS, cliquez sur le nom de l'utilisateur correspondant.

Dans la fenêtre suivante, cochez la case “**signataire des demandes dématérialisées**”, puis validez.

À CONTRÔLER

- Vérifier que les coordonnées du licencié pré-remplies soient à jour.
- Préciser la nationalité et le pays de naissance à l'aide de la pièce d'identité.
- Prendre connaissance des conditions d'assurance et indiquer le choix d'assurance.
- Scanner les pièces nécessaires au dossier : certificat médical et/ou pièce d'identité et/ou photo d'identité
- Signer électroniquement le formulaire par le demandeur (si licencié majeur) ou le représentant légal (si licencié mineur)
- Vérification des documents et signature de la licence par le club



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

LE CERTIFICAT MÉDICAL

Nous vous conseillons vivement d'utiliser

LE CERTIFICAT MÉDICAL TYPE FOURNI PAR LA FFF

Mentions Obligatoires sur le certificat médical :

Nom du médecin

Nom du bénéficiaire

Cachet du médecin traitant avec le N°RPPS, sa signature et date de l'examen

Si médecin absent, doit être mentionné "médecin remplaçant" avec le cachet du médecin et son N°RPPS

Certificat médical doit comporter la mention "apte à la pratique en compétition" (ne doit pas être rayé) sport : FOOTBALL

Le certificat médical ne doit pas être signé par un interne en médecine qui n'a pas de N° RPPS

Pour les Majeurs : Validité d'un certificat médical = 3 saisons consécutives en conservant la même qualité de licencié, si le licencié répond Oui à une des questions de l'auto questionnaire, il doit obligatoirement fournir un certificat médical (attention en cliquant sur la dématérialisation).

Pour les Mineurs : Pas de certificat obligatoire, même pour la 1ere année, si le licencié ou son représentant a répondu NON à toutes les questions de l'auto-questionnaire.



LA PHOTO

Mettre à jour les photos (les photos sont valables 2 ans pour les mineurs et 5 ans pour les majeurs, attention la photo doit être en couleur, la tête doit être face à l'objectif, seule une photo d'identité sera acceptée)

- Format : La photo doit être un portrait d'identité dans le sens vertical et doit compléter tout le cadre.
- Qualité de la photo : La photo doit être nette, sans surcharge ou altération.
- Couleur, luminosité et contraste : La photo, en couleurs, ne doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition (éclairage de face, correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan).
- Fond : Le fond doit être uni, de couleur claire.
- Tête, visage et yeux : La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits. Le visage doit être dégagé, les yeux visibles et ouverts (sans « yeux rouges »).
- Regard, position de la tête et expression : Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif, la tête droite (expression neutre, bouche fermée). Il doit fixer l'objectif.
- Lunettes et montures : La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits.
- Taille du fichier : Pour transmettre la photo dans Footclubs, la taille du fichier ne doit pas excéder 1,2 Méga.
- Mise à jour de photo : Ne pas réutiliser la même photo que la précédente, une nouvelle photo "à jour" est obligatoire :
 - Tous les 2 ans pour les licenciés mineurs
 - Tous les 5 ans pour les licenciés majeurs

Les photos doivent être en adéquation avec l'âge du licencié



LA PIECE D'IDENTITE

Documents acceptés :

- Pièce d'identité recto et verso
- Passeport
- Titre de séjour recto et verso

La pièce doit être lisible dans son intégralité.

La nationalité et le lieu de naissance doit figurer sur le document.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre ;

licences@occitanie.fff.fr

informatique@occitanie.fff.fr